



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or  
Marché n° 2025E05 relatif à la fourniture de carburants à la pompe et  
services associés par cartes accréditives pour le SDIS 21 – 9 lots

# Règlement de la Consultation (RC)



Au coeur de l'action et  
de notre engagement

# l'humain

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre I Objet et forme du marché.....</b>	<b>4</b>
I.1 Type de marché.....	4
I.2 Forme du marché.....	4
I.3 Description du marché / objet du marché.....	5
I.4 Adresse(s) de livraison d'enlèvement des carburants.....	5
I.5 Durée et date d'effet du marché.....	5
I.6 Délais de livraison des fournitures.....	5
<b>Chapitre II Conditions de la consultation.....</b>	<b>5</b>
II.1 Type de procédure.....	5
II.2 Allotissement du marché.....	5
II.3 Variantes libres.....	6
II.4 Variantes obligatoires / Prestations supplémentaires éventuelles / Prestations alternatives / Options.....	6
II.5 Modification de détail au dossier de consultation.....	6
II.6 Dématérialisation de la procédure (cf. annexe n° 1 au règlement de consultation).....	6
II.7 Sort des échantillons.....	6
<b>Chapitre III Conditions relatives au marché.....</b>	<b>6</b>
III.1 Unité monétaire.....	6
III.2 Forme juridique du groupement d'entreprises attributaire du marché.....	7
III.3 Délai de validité des offres.....	7
III.4 Visite de site.....	7
III.5 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
III.6 Cautions et garanties exigées.....	7
<b>Chapitre IV Présentation des plis.....</b>	<b>7</b>
IV.1 Offres présentées sous forme papier – copie de sauvegarde.....	8
IV.2 Colis comportant les échantillons.....	8
IV.3 Offres présentées sous forme dématérialisée.....	8
IV.4 Contenu des plis.....	8
IV.4.1 Renseignements relatifs à la candidature.....	8
IV.4.2 Renseignements relatifs à l'offre.....	9
<b>Chapitre V Date et modalités de remise des offres.....</b>	<b>9</b>
V.1 Dépôt des offres sous forme papier.....	9
V.2 Dépôt des offres sous forme dématérialisée.....	9
<b>Chapitre VI Attribution du marché.....</b>	<b>10</b>
VI.1 Sélection des candidats.....	10
VI.1.1 Négociation.....	10
VI.2 Jugement et classement des offres.....	10
<b>Chapitre VII Documents justificatifs fournis par l'attributaire.....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre VIII Autres renseignements.....</b>	<b>11</b>
VIII.1 Contenu du dossier de consultation.....	11
VIII.2 Renseignements complémentaires.....	12

# Introduction

## Objet du marché

**Marché de fournitures n° 2025E05  
relatif à la fourniture de carburants à la pompe et services associés par cartes accréditives pour  
le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21) – 9 lots**

## Acheteur

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21)  
Sous-Direction des Affaires Administratives, Juridiques et Financières (SDAAJF)  
Service Affaires Générales et Commande Publique (AGCP)  
22 D boulevard Winston Churchill – C.S. 16209  
21062 Dijon cedex  
Tél. : 03.80.112.600  
Mail : [marchespublics@sdis21.org](mailto:marchespublics@sdis21.org)  
Adresse du profil acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>**

## Service gestionnaire

**Sous-Direction des Ressources Opérationnelles (SDRO)  
Groupement des Services du Patrimoine (GSP)  
Service de l'expertise technique (SET)**

## Catégorie d'acheteur

**Établissement public territorial**

## Date et heure limite de remise des offres

**Jeudi 22 mai 2025 à 12h00**

# Chapitre I Objet et forme du marché

## I.1 Type de marché

Le projet de marché est un marché de fournitures (achat).

## I.2 Forme du marché

Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu avec un opérateur économique unique, avec engagements sur des quantités minimum et maximum, passé en application des articles L. 2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les bons de commande seront établis par l'acheteur au fur et à mesure des besoins pendant toute la durée de validité du marché.

Les fournitures sont rémunérées conformément au Bordereau des Prix Unitaires et cadre de réponse (BPU), annexe n° 1 à l'Acte d'Engagement (AE) et ce, dans les limites suivantes :

- Lot n°10 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS d'Arnay-le-Duc
  - quantité minimum annuelle : 2 500 litres
  - quantité maximum annuelle : 5 000 litres
- Lot n°11 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Genlis
  - quantité minimum annuelle : 3 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 7 000 litres
- Lot n°12 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Nolay
  - quantité minimum annuelle : 2 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 5 000 litres
- Lot n°13 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Saulieu
  - quantité minimum annuelle : 2 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 6 000 litres
- Lot n°14 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Semur-en-Auxois
  - quantité minimum annuelle : 2 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 7 000 litres
- Lot n°15 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Sombernon
  - quantité minimum annuelle : 2 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 6 000 litres
- Lot n°16 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Toutry
  - quantité minimum annuelle : 300 litres
  - quantité maximum annuelle : 1 500 litres

- Lot n°17 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Val d'Ouche
  - quantité minimum annuelle : 1 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 3 500 litres
- Lot n°18 : Fourniture de carburants pour les véhicules du CIS de Venarey-les-Laumes
  - quantité minimum annuelle : 2 000 litres
  - quantité maximum annuelle : 6 000 litres

### I.3 Description du marché / objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants à la pompe et services associés par cartes accréditives pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or et il comporte 9 lots.

### I.4 Adresse(s) de livraison d'enlèvement des carburants

**Les enlèvements des carburants auront lieu dans des stations sises dans le département de la Côte d'Or et mentionnées à l'annexe n°1 à l'acte d'engagement.**

### I.5 Durée et date d'effet du marché

La durée du marché est indiquée au **chapitre III du CCP n° 2025E05**.

Le marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### I.6 Délais de livraison des fournitures

Le délai de livraison des cartes accréditives est indiqué à l'article VIII.1 du CCP n°2025E05.

## Chapitre II Conditions de la consultation

### II.1 Type de procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2120-1.2°, L. 2123-1.3° et R. 2123-1.2° du Code de la commande publique.

### II.2 Allotissement du marché

Le présent marché fait l'objet d'une décomposition en neuf (9) lots, définis à l'article I.2 ci-dessus.

Les candidats pourront répondre à un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

Ils fourniront un acte d'engagement par lot (modèle joint).

Chaque lot correspond à un marché.

### II.3 Variantes libres

Les candidats ne pourront pas proposer de variante avec l'offre de base.

### II.4 Variantes obligatoires / Prestations supplémentaires éventuelles / Prestations alternatives / Options

Le présent marché ne comprend pas d'option ou de prestation supplémentaire éventuelle ni de variante obligatoire.

### II.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le SDIS 21 se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au présent dossier de consultation. Le décompte du délai de six jours s'opère à compter de la date d'envoi de la modification.

Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### II.6 Dématérialisation de la procédure (cf. annexe n° 1 au règlement de consultation)

La présente procédure adaptée fait l'objet d'une procédure totalement dématérialisée. Cette procédure permet au candidat de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.ternum-bfc.fr>

Le numéro de référence attribué au marché est le : **2025E05**.

Les candidats n'ont pas la possibilité de recevoir le dossier de consultation sous forme papier et ils devront obligatoirement, en application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, présenter leur offre sous forme dématérialisée via le site précité. Toute offre reçue sous format papier sera déclarée irrégulière et sera rejetée par l'acheteur.

### II.7 Sort des échantillons

Sans objet.

## Chapitre III Conditions relatives au marché

### III.1 Unité monétaire

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire EURO. Il indiquera dans son offre des montants en EURO.

### III.2 Forme juridique du groupement d'entreprises attributaire du marché

Pas de forme juridique imposée mais en cas de groupement conjoint, le mandataire sera, en application des dispositions de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

Un candidat ne peut pas présenter pour le même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements (article R. 2142-21.1° du Code de la commande publique).

### III.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent quatre-vingt (180) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

### III.4 Visite de site

Sans objet.

### III.5 Modalités essentielles de financement et de paiement

Virement bancaire selon les règles de la comptabilité publique en vigueur et selon les dispositions spécifiques propres au Code des assurances et prévues au cahier des clauses techniques particulières.

Financement par le budget propre du SDIS de la Côte-d'Or.

Possibilité de cession ou de nantissement de créance conformément aux articles R. 2191-45 à R. 2191-63 du Code de la commande publique.

Paiement dans le délai global de 30 jours

### III.6 Cautions et garanties exigées

Sans objet.

## Chapitre IV Présentation des plis

Les offres peuvent être présentées par une entreprise unique ou un groupement d'entreprises ; en cas d'attribution du marché à un groupement d'entreprises celui-ci sera contraint de se transformer pour prendre la forme juridique mentionnée à l'article III.2 du présent règlement de consultation.

Les candidats qui font l'objet des cas d'interdictions de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code de la commande publique sont exclus de la présente procédure.

Les interdictions de soumissionner facultatives mentionnées aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du

Code de la commande publique seront appliquées pour la présente procédure.

Les candidatures et les offres remises doivent être signées électroniquement par une personne ayant le pouvoir d'engager le candidat.

Tous les documents accompagnant ou constituant l'offre doivent être rédigés en langue française.

#### IV.1 Offres présentées sous forme papier – copie de sauvegarde

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, l'acheteur ne recevra aucune offre sous forme papier dans le cadre de la présente procédure, à l'exception des éventuelles « copies de sauvegarde » mentionnées à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique. En effet, une offre constituant une copie de sauvegarde devra parvenir sur support papier ou sur support physique électronique dans le délai imparti pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde » et constituée selon les mêmes modalités que celles décrites à l'article IV.3 du présent règlement.

#### IV.2 Colis comportant les échantillons

Sans objet.

#### IV.3 Offres présentées sous forme dématérialisée

Pour répondre sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit impérativement :

- **Être inscrite sur la plate forme de gestion des marchés publics du SDIS 21 à l'adresse <https://www.ternum-bfc.fr>**
- **Posséder un certificat électronique valide afin de signer sa réponse.**

Tous les plis devront être adressés sous forme dématérialisée conformément à l'article II.6 ci-dessus.

Les modalités d'utilisation de la signature électronique sont indiquées à l'article IV.1 de l'annexe n° 1 au règlement de consultation.

#### IV.4 Contenu des plis

- En cas de groupement :

Chaque co-traitant devra présenter les mêmes documents le concernant que ceux exigés des candidats à l'article IV.3.1 ci-après.

##### IV.4.1 Renseignements relatifs à la candidature

1. En cas de groupement d'entreprises, une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (document unique pour l'ensemble du groupement revêtant toutes les signatures de l'ensemble des co-traitants) ;

2. Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société ;

3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet

effet ;

4. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

Pour la fourniture des éléments décrits ci-dessus, les candidats peuvent compléter et signer le formulaire DC1 version 2019 disponible en téléchargement sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Conformément à l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. De plus, conformément à l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir à l'acheteur les documents et renseignements qui ont déjà été fournis dans le cadre d'une précédente procédure et qui demeurent valables.

#### IV.4.2 Renseignements relatifs à l'offre

1. l'Acte d'Engagement (AE) n°2025E05 relatif au lot pour lequel le candidat postule (modèle joint) complété et signé électroniquement par la personne habilitée à engager la société ;
2. l'annexe n°1 à l'AE, le Bordereau des Prix Unitaires et cadre de réponse (BPU) relatif au lot pour lequel le candidat postule, complété et signé électroniquement par la personne habilitée à engager la société ;

En application de l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur autorisera tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Ainsi, seules les simples erreurs matérielles seront régularisées, c'est-à-dire, celles qui n'ont pas pour conséquence d'autoriser le candidat à modifier la teneur de son offre ou bénéficier d'un avantage injustifié par rapport à un autre candidat. Ex : un oubli de signature sera considéré comme erreur matérielle. En revanche un document incomplet empêchant l'analyse des offres ne sera pas considéré comme erreur matérielle.

## Chapitre V Date et modalités de remise des offres

### V.1 Dépôt des offres sous forme papier

Sans objet. Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, toutes les offres seront déposées sous la forme dématérialisée selon les modalités fixées aux articles II.6 et IV.2 du présent document.

### V.2 Dépôt des offres sous forme dématérialisée

Le candidat transmettra son offre impérativement avant le :

**Jeudi 22 mai 2025 à 12h00**

Cette offre sera déposée via le profil acheteur choisi :

Les modalités relatives au dépôt des offres dématérialisées sont précisées au chapitre IV de l'annexe n° 1 au règlement de consultation.

## Chapitre VI Attribution du marché

### VI.1 Sélection des candidats

Sans objet.

#### VI.1.1 Négociation

Aucune négociation ne sera engagée pour cette procédure.

### VI.2 Jugement et classement des offres

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- montant de l'offre (50%),
- distance entre le point de distribution et le centre de secours (30%),
- étendue et surcoût éventuel des services associés à l'outil Internet mis à disposition des gestionnaires en terme notamment de paramétrage, gestion des droits, gestion des cartes accréditives, blocage des cartes accréditives, modalités de facturation, rapport d'activité... (20%)

Chaque critère fera l'objet d'une note sur 10 à laquelle sera appliqué le coefficient correspondant.

- Pour le critère « montant de l'offre », le candidat dont le montant total sera le moins élevé obtiendra la note maximale (10) et les autres candidats seront notés proportionnellement et ce, sur la base suivante :
  - 80 % du litrage minimum annuel du lot en gasoil normal (B7),
  - 20 % du litrage minimum annuel du lot en SP 95.
- Pour le critère « distance entre le point de distribution et le centre de secours », le candidat le plus proche du centre de secours obtiendra la note de 10 et les autres candidats seront notés proportionnellement. La distance sera formulée en kilomètres arrondie à une décimale.
- Pour le critère « étendue et surcoût éventuel des services associés à l'outil Internet ... » les candidats seront notés sur 10 selon les renseignements fournis dans l'annexe n°1 à l'acte d'engagement, le bordereau des prix unitaires et cadre de réponse (BPU).

Les offres seront classées par ordre décroissant, l'offre la mieux classée sera retenue.

Dans le cas où des soumissionnaires seraient classés ex æquo dans le cadre de l'analyse des offres du présent marché, le soumissionnaire obtenant la meilleure note au critère dont la pondération est la plus forte sera désigné comme attributaire du marché. Les soumissionnaires non retenus seront alors informés des modalités d'attribution du marché mises en œuvre dans le strict respect de l'égalité de traitement des

candidats.

Le candidat, dont l'offre aura été retenue, devra fournir, dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de réception de la télécopie ou du courrier l'informant de l'attribution du marché, les pièces listées au chapitre VII du présent règlement de consultation. Si le candidat retenu ne peut fournir ces documents dans le délai fixé, son offre sera rejetée. L'élimination de ce candidat est alors prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

L'acheteur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure dans les conditions fixées aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la commande publique.

## Chapitre VII Documents justificatifs fournis par l'attributaire

Le seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir à l'acheteur les pièces mentionnées aux articles R. 2143-5 à R. 2143-16 du Code de la commande publique.



Les administrations concernées peuvent mettre plusieurs semaines pour produire ces différents documents. Il est donc fortement recommandé de les demander bien avant la date de remise des plis afin d'être en mesure de les produire dans le délai imparti par le SDIS 21.

Ces documents devront concerner la dernière période disponible auprès des administrations et organismes compétents.

**Conformément à l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. De plus, conformément à l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir à l'acheteur les documents et renseignements qui ont déjà été fournis dans le cadre d'une précédente procédure et qui demeurent valables.**

## Chapitre VIII Autres renseignements

### VIII.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation transmis se compose des documents suivants :

- ✓ le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe,
- ✓ l'Acte d'Engagement (AE) n°2025E05, un modèle valable pour l'ensemble des lots ;
- ✓ l'annexe n°1 à l'AE, le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et cadre de réponse, un modèle propre à chaque lot ;
- ✓ le Cahier des Clauses Particulières (CCP) n° 2025E05 valable pour l'ensemble des lots ;

**Le candidat devra compléter les différentes pièces du présent marché sans pour autant y apporter de modifications, sous peine de non-conformité et par conséquent de rejet de son offre en application de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique.**

## VIII.2 Renseignements complémentaires

### Pour les renseignements d'ordre technique :

Établissement : SDIS 21

Sous-Direction des Ressources Opérationnelles

Groupement des Services du Patrimoine

Service de l'Expertise Technique

David FARGE, Expert Parc Engins

Téléphone : 03.80.112.704

Mail : [gsp-set@sdis21.org](mailto:gsp-set@sdis21.org)

Service du Soutien Administratif et Financier

Valérie PLANÇON

Téléphone : 03.80.11.27.17

Mail : [valerie.plançon@sdis21.org](mailto:valerie.plançon@sdis21.org)

### Pour les renseignements d'ordre administratif :

Établissement : SDIS 21

Sous-Direction des Affaires Administratives, Juridiques et Financières (SDAAJF)

Service Affaires Générales et Commande Publique (AGCP)

Téléphone : 03.80.112.608

Mail : [marchespublics@sdis21.org](mailto:marchespublics@sdis21.org)